

Tour de table

Administration

DPE Mme Zou Pery

DRRH M. Michelli

Principale de Toulouse Lautrec, Mme Pelnant Adonai, M. Manigand, Mme Charrazac, Mme Miller, Mme Lalimant.

En visio : Mme D'Anconia et M. Kirschner

Syndicats :

Pour la FNEC FP-FO (2 sièges) : **Nathalie Flores** Laville (AESH), **Chrystèle Gin** (AESH) et **Marie Fattori** (AEd) Notre quatrième représentante, **Véronique Coureault** (AESH), en congé maladie n'a pu participer à cette CCP.

Pour la FSU (2sièges): Estelle Flachet (AESH), Marie Bloy Razimbaud (AESH) et Christophe Fuzier (AEd)

Pour l'UNSA-Education (1 siège): pas de représentant

Pour la CGT-Education (1 siège): Marine Schnegg (AESH), Carine Desbrousses (AEd)

Remarque : les représentants des personnels suppléants peuvent assister à la CCP, mais sans voix délibérative pour les votes.

Lecture déclaration liminaire FO : [ici](#)

A noter : aucune autre déclaration syndicale

Concernant le règlement intérieur de la CCP AESH / AEd :

Modification art.4 : FSU a demandé que si un titulaire est indisponible, il en informe le syndicat qui à son tour mandate un suppléant et en informe la DPE qui envoie l'invitation de substitution...

Modif art 17 à 21 : nous ne serons pas désignés comme "*fonctionnaires*"... remplacé par "*agents contractuels*".

Règlement intérieur adopté à l'unanimité

A noter qu'il est demandé que les pièces soient envoyées plus tôt aux membres de cette commission, certains n'ont reçu le document de préparation par mail que le matin même

Concernant les questions diverses :

- **Modifications dans le nouveau guide AESH** (actualisé en février 2023)

Réponse de l'Administration : Formuler une **demande d'audience intersyndicale** pour étudier les modifications.

Commentaires post- CCP : FO est en train de réaliser un comparatif avec la version antérieure en vue d'un courrier à la Rectrice. Déjà, pour FO plusieurs points de questionnement, voire de désaccord.

- **Demande que soient mieux étudiées les demandes d'augmentation de quotité horaire** des AESH (demande de l'étude d'un cas particulier qui veut passer de 24 à 30h à Bonnencontre)

- **Paiement primes REP/REP+** : Pas de réponse satisfaisante de l'Administration : souci avec leur logiciel de compta pour saisir le codage qui correspondrait à cette ligne. Pas de date avancée pour la réalisation.

Commentaires post- CCP : quel mépris pour nous, AESH et AEd, personnels ultra-précaires de l'E.N. ! Un décret du 22 décembre 2022... et toujours aucune date pour une concrétisation sur nos fiches de paie, une honte !

- AESH « CDIés » au bout de 3 ans d'exercice ?

Réponse de l'Administration : pas pour l'instant dans l'Académie

Commentaires post- CCP : même mépris du Ministère !

- Quelle démarche pour la « CDIation » des AEd ? Il faut qu'ils aient fait 6 ans en qualité d'AED, récemment ou non et c'est par une simple demande (*ni CV, ni lettre de motivation*) à formuler auprès du chef d'établissement dans lequel l'AED veut être embauché en CDI, pas forcément celui dans lequel il exerce.

Long débat sur cette question car les chefs d'établissements n'auraient pas forcément la possibilité de le faire, et si un ancien AEd veut revenir dans un établissement où il a exercé, mais qu'il n'y a pas de poste et qu'un actuel veut faire sa demande c'est un vrai casse-tête (*voir plus bas ce qu'ils pensent des AEd et de leur CDIation*).

Commentaires post- CCP : ne pas hésiter à candidater et faire part des retours ! FO peut vous aider et vous soutenir dans votre démarche de « CDIation ». **N'hésitez pas à contacter le syndicat :**

Pour les collègues et Lycées :

SNFOLC 33 : 05 57 95 07 65 ou 06 78 16 75 21 (DIRANZO Reynald)

SNFOLC 40 : 05 58 43 23 23 ou 07 81 24 53 96 (GUYARD Nicolas)

SNFOLC 64 : 06 20 42 24 81 (MAYJONADE Valérie)

SNFOLC 24 : 06 30 71 25 49 (SARNAC Béatrice)

SNFOLC 47 : 06 79 64 64 37 (GALVAGNON François)

Pour les Lycées Professionnels :

SNETAA-FO : 05 56 84 90 80 ou 06 88 94 30 61 (MOUCHET Eric)

- Bientôt une avancée en matière de Formation Professionnelle pour les AESH

La DPE prépare des formulaires pour les demandes de **CFP (Congé Formation Professionnelle)**. Pas de date précise.

- Besoins de formation des AEd

Réponses de l'Administration : ils vont former les CPE qui à leur tour seront en charge d'accompagner mieux leurs équipes en vie scolaire, parce qu'avec des personnels en CDD et en CDI ça complique le management : il y a les anciens AEd et les nouveaux, les anciens ont de l'expérience, mais ont peut-être pris des mauvaises habitudes.

Pour l'Administration, les AEd qui veulent être « CDIés » et donc rester AEd, c'est dommage. C'est un manque d'ambition. L'Administration estime qu'ils ne veulent pas évoluer professionnellement, notamment s'orienter vers un poste de CPE (et donc passer le concours interne). L'Administration avance la peur de devoir muter par exemple.

Prioriser la formation des CPE permettra aussi de mieux intervenir dans le Projet éducatif de l'établissement.

Plan Académique de Formation – PAF- en préparation pour l'an prochain.

FO insiste pour questionner sur la formation des AEd dans les meilleurs délais, dès maintenant, et pas par ricochet, après celle des CPE .

FO évoque les dispositifs tels que « Devoirs Faits » et l'aspect pédagogique des interventions demandées.

Réponse de l'Administration : "*Il faut demander l'accès à l'offre collective de formation au chef d'établissement*"...

Ils tombent tous des nues quand nous déclarons n'avoir aucune information au sujet de cette « *offre collective de formation* », aucun accès à ces catalogues dans lesquels se trouvent forcément des réponses à nos besoins !

Finalement, l'Administration nous invite à visiter le [site EAFC](#) (Ecole Académique de Formation Continue) de l'Académie de Bordeaux qui propose un catalogue de formations.

Il faut "liker" la formation qui nous intéresse, dans un délai non précisé la formation "likée" va changer de statut et il sera alors possible de candidater... pas d'infos sur les critères de sélection etc.

FO a souligné les difficultés d'accès aux infos, ils y travaillent...

Pour faciliter les démarches des représentants des personnels de cette CCPA, l'administration va envoyer un courrier explicatif dans leurs établissements d'affectation respectifs afin de rappeler que les convocations ne valent pas seulement pour le temps de la Commission mais donnent droit à un temps de préparation nécessaire à l'étude des dossiers des collègues à l'ordre du jour et de compte-rendu, mais ils ne vont pas l'inscrire noir sur blanc sur la convocation.

Etude des dossiers de proposition de licenciement par l'Administration

Lors de cette CCP du 2 mars, après avis de cette instance, 4 licenciements ont été prononcés par l'Administration.

- 3 AESH pour inaptitude totale ou partielle
- 1 AESH pour faute grave (non-respect du principe de laïcité)

Prochaine CCP : prévue le mercredi 5 avril à 9h (à confirmer)

Et probablement une autre **fin avril**.

Demande de l'Administration aux représentants des personnels : prendre rendez-vous auprès d'elle plus tôt pour l'étude des dossiers des personnels qui seront étudiés lors de la CCP. Cependant, elle comprend que pour cette CCP renouvelée, nouvellement nommées, nous avons subi le calendrier cette fois-ci.

La CGT précise à la fin de cette CCP qu'elle se réjouit de compter de nouvelles représentantes à ses côtés pour soutenir les collègues lors de ces CCP.

Commentaires post- CCP : ce message s'adresse-t-il à FO ? ...

Pour la FNEC FP-FO- Académie de Bordeaux-,

Nathalie Flores Laville (AESH),

Chrystèle Gin (AESH)

Marie Fattori (AEd)

Représentantes des personnels à la CCP AESH /AEd

